

CONCLUSIONS DE LA L^e COSAC

Vilnius, du 27 au 29 octobre 2013

1. 20^{ème} rapport semestriel de la COSAC

1.1. La COSAC salue le 20^{ème} rapport semestriel préparé par le secrétariat de la COSAC et adresse ses plus sincères remerciements pour l'excellent travail qu'il représente. Le rapport fournit des informations utiles sur les moyens en vue d'une participation plus active des citoyens dans le débat sur l'avenir de l'UE et aux élections européennes de 2014. Il aborde également une meilleure efficacité de la légitimité démocratique et de la responsabilité ainsi que la coopération interparlementaire fructueuse.

1.2. La COSAC attire l'attention des parlements sur la difficulté du secrétariat de la COSAC à traiter les nombreuses réponses tardives au questionnaire. Elle appelle les parlements à faire preuve de diligence pour faciliter le travail du secrétariat, en ce qui concerne la rédaction des rapports semestriels, et celui du parlement de la Présidence, dans la préparation de la réunion plénière de la COSAC.

1.3. La COSAC apprécie la pratique, instaurée par la Présidence irlandaise, qui consiste à organiser des séances informelles au cours des réunions plénières de la COSAC. Elle reconnaît l'utilité de telles séances qui servent de lieu d'échanges de vues sur les procédures et les pratiques liées au contrôle parlementaire et sur l'actualité européenne. La COSAC remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la réunion de la COSAC à Vilnius et invite les futures Présidences à continuer à travailler dans ce sens et à proposer des thèmes de discussions informelles.

2. Membre permanent du secrétariat de la COSAC

2.1. La COSAC rappelle que la période de cofinancement de l'actuel membre permanent, du bureau du secrétariat de la COSAC et des frais de fonctionnement de son site internet arrive à son terme le 31 décembre 2013. L'Irlande, qui a assuré la présidence du Conseil de l'UE au premier semestre 2013, a invité les parlements à renouveler leur engagement de cofinancement pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Pour le moment, 40 chambres de 27 parlements nationaux ont signé et envoyé leurs lettres d'intention de cofinancement pour la période mentionnée ci-dessus. La COSAC se félicite que ce nombre soit supérieur au seuil requis, ce qui permettra d'assurer la continuité du cofinancement du poste de membre permanent, du bureau du secrétariat de la COSAC et des frais de

fonctionnement de son site internet. La COSAC invite les quelques parlements/chambres qui n'ont pas encore envoyé leurs lettres d'intention à le faire dans les meilleurs délais.

2.2. La COSAC remercie le Parlement européen qui héberge dans ses locaux à Bruxelles le secrétariat de la COSAC.

2.3. La COSAC exprime sa gratitude à la Chambre des Communes du Royaume-Uni d'avoir mis à disposition Mme Libby KURIEN au poste de membre permanent du secrétariat de la COSAC. La COSAC adresse ses plus sincères remerciements à Mme Libby KURIEN, dont le mandat expire le 31 décembre 2013, pour la qualité de son travail et de son implication.

2.4. La COSAC se félicite de la décision des présidents de la COSAC du 28 octobre 2013 de nommer Mme Christiana FRYDA, déléguée par la *Chambre des Représentants* de la République de Chypre, membre permanent du secrétariat de la COSAC pour la période 2014-2015. La COSAC est convaincue que la transition se déroulera dans les meilleures conditions ce qui permettra au nouveau membre permanent du secrétariat de la COSAC d'assurer la continuité des travaux du secrétariat de la COSAC et de contribuer au développement des activités de la COSAC, en vertu de l'article 9.3 du règlement de la COSAC.

3. Légitimité démocratique de l'UE et le rôle des parlements

3.1. La COSAC soutient une coopération plus étroite et plus constructive et une participation active des parlements à l'élaboration de la politique de l'UE. La COSAC encourage les parlements à intensifier les échanges de meilleures pratiques et d'information et à débattre les questions d'intérêt commun qui relèvent de la politique de l'UE.

3.2. La COSAC prend note des réponses des parlements au rapport semestriel qui appellent à l'évolution constante de la démocratie parlementaire dans l'UE, vu que toute intégration européenne plus étroite devrait prévoir une participation parlementaire plus grande. La COSAC salue leur appel au renforcement des mécanismes existants, y compris le dialogue interparlementaire et une meilleure utilisation du dialogue politique par les Parlements nationaux.

3.3. La COSAC invite les parlements à multiplier les groupements parlementaires informels en vue d'examiner des questions spécifiques d'élaboration de la politique de l'UE et remercie sincèrement le *Folketing* danois d'avoir lancé cette initiative.

3.4. La COSAC espère que va s'intensifier le débat sur le renforcement de la légitimité démocratique de l'Union et sur le rôle fondamental des parlements nationaux pour assurer le bon fonctionnement de l'Union ainsi que sur la façon d'améliorer davantage ce rôle. La COSAC encourage les futures Présidences à inclure ce sujet dans l'ordre du jour des prochaines réunions de la COSAC.

4. Coopération macro-régionale

4.1. La COSAC salue l'initiative du Seimas de la République de Lituanie, en tant que parlement de la Présidence, de convoquer les parlementaires des États membres de l'UE faisant partie de la région de la mer Baltique pour une discussion informelle sur les perspectives de la stratégie macro-régionale de l'UE pour la région de la mer Baltique.

4.2. La COSAC se félicite du rapport de la Commission européenne sur la valeur ajoutée des stratégies macro-régionalesⁱ et de l'idée selon laquelle les stratégies macro-régionales fournissent des blocs de construction régionaux en matière de politique à l'échelle européenne, en unissant des approches nationales pour une mise en œuvre plus cohérente au niveau de l'UE. La COSAC soutient le renforcement de la dimension parlementaire dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et d'autres stratégies macro-régionales de l'UE, ce qui favorise et promeut la coopération régionale.

5. Forum des femmes de la COSAC

5.1. La COSAC salue l'initiative du Seimas, le parlement de la Présidence, de convoquer le Forum des femmes de la COSAC en vue d'une participation des femmes parlementaires plus active au sein de la COSAC et insiste, auprès des partis politiques des États membres de l'UE, sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, des politiques en matière d'égalité des chances, d'un meilleur équilibre hommes-femmes et d'une plus forte implication des femmes dans la vie politique. La COSAC demande aux parlements de prendre en compte l'équilibre homme-femme dans la composition de leur délégation et aux partis politiques nationaux de promouvoir une meilleure représentation des femmes sur les listes des candidats aux élections européennes de 2014.

5.2. La COSAC se félicite de la participation active au Forum des femmes de la COSAC à Vilnius et encourage les femmes politiques à mettre à profit les structures de coopération interparlementaire existantes ainsi qu'à s'impliquer davantage dans l'activité de la COSAC à travers le débat sur l'actualité de l'agenda politique de l'UE dans le cadre du Forum des femmes de la COSAC.

5.3. Compte tenu du fait que tant les structures formelles qu'informelles peuvent donner un élan à l'élaboration de la politique démocratique de l'UE, la COSAC invite les futurs parlements des Présidences à poursuivre et à développer cette initiative qui vise une plus forte implication des femmes parlementaires au sein de la COSAC.

ⁱ COM/2013/468final